

2009/1194 - Gratuités totales ou partielles de salles municipales de spectacles et/ou frais de captations audiovisuelles accordés aux organismes suivants : Union Artistique et Intellectuelle des Cheminots Français - Association Leliopolis - Association La Maison des Savoirs - Association Lire et Faire Lire dans le Rhône - Club de l'Amitié de Montchat - Association l'Enfant et son Droit - Association Lyon en Chansons - MJC du Vieux Lyon - Association des Festivals - Association Gymnique Eclair Lyon Femina - La Fête de Noël des Personnes Agées du 1er arrondissement - La Fête de Noël des Personnes Agées du 6e arrondissement - Le Concert du Nouvel An du 3e arrondissement - Association Entrez les Artistes - Association Caméléon - Association des Festivals - Association CIMCL - Association Peut-Etre Compagnie de Réflactions Artistiques - Association CALA - Montant total des exonérations : 21 987,49 € HT (Direction Centrale de l'Immobilier) (BMO du 16/03/2009, p. 0406)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)